



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

30/11/2020

Dossier complet le :

30/11/2020

N° d'enregistrement :

2020-5007

1. Intitulé du projet

Projet de forage d'irrigation sur la commune nouvelle Les Septvallons dans le département de l'Aisne (02160)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom FERTE

Prénom Damien

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EARL Merval

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

EARL Merval

RCS / SIRET

4 2 3 0 6 8 5 1 9 0 0 0 1 0

Forme juridique

EARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie du projet 27: Forages en profondeur Sous-catégorie : a) d'une profondeur supérieure ou égale à 50 mètres	Forage de 65 mètres de profondeur.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet consiste à créer un forage d'irrigation pour le compte de l'entreprise EARL Merval

Le forage va prélever la nappe du Thanétien. La masse d'eau souterraine concernée est la "Craie de Champagne nord" (FR HG207).

Il sera exploité avec un débit de 8,5 m³/h pour irriguer 4 hectares de bambou avec un système d'irrigation localisée (goutte à goutte).

Pour satisfaire le besoin en matière de débit escompté, la profondeur de l'ouvrage sera de 65 mètres.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de M. FERTE consiste à irriguer 4 hectares de bambou.

Le bambou est à fort intérêt écologique à travers les débouchés qu'il présente. Toutefois, l'irrigation est incontournable pour garantir le respect des critères de qualité et assurer les rendements.

N'ayant pas d'autre source d'irrigation, ce projet est majeur pour consolider la durabilité économique de l'exploitation.

Le besoin en eau est estimé à 7 200 m³ en année moyenne et 8 800 m³ les années sèches à forte demande climatique.

L'emplacement de ce forage se justifie par :

- Sa proximité au parcellaire à irriguer.
- Sa proximité d'une ligne électrique pour mettre en place une pompe électrique ayant un impact négligeable sur l'environnement.
- La facilité d'accès par rapport à sa ferme.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

C'est un captage à 65 mètres dans la nappe du Thanétien.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise de forage BONIFACE SARL. La date sera en 2021, en fonction de la conduite à bonne fin des procédures réglementaires (la demande d'examen au cas par cas et le dossier de déclaration préalable de création de forage).

Sommairement, le déroulement du chantier pourrait être le suivant (Voir l'annexe 4, ces informations seront détaillées après les travaux)

- Tête de forage : Foration tarière et cimentation en tête.
 - Télescopage de 0 à 32 m : Foration au rotary, installation d'un tube plein et d'un sabot de cimentation l'espace axial entre ce tube et le substrat.
 - Foration des sables et argiles de 32 à 65 m : Foration au rotary et installation des tubes pleins et crépinés.
- Pose de centreurs avec un massif siliceux dans l'espace annulaire.

Pour terminer, une dalle de propreté de 3 m² avec un capot de fermeture cadenassé seront mis à la tête du forage. L'ouvrage sera ainsi sécurisé pour éviter toute contamination extérieure.

Deux pompages d'essai seront réalisés par la suite (par paliers et de longue durée).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le forage sera exploité pendant la période estivale si les conditions climatiques l'exigent.

Un pompage de 8,5 m³/h alimentera un système d'irrigation localisée (goutte à goutte).

La consommation moyenne de 4 hectares de bamboueraie est entre 7200 m³ et 8800 m³/an en année très sèche.

L'irrigation est nécessaire pendant les 3 premières années. Les principaux besoins en irrigation apparaissent lors de la période printemps-été. Il faut compter entre 40 et 50 litres par plante et par semaine. La campagne d'irrigation s'établit sur 6 mois.

La source d'énergie de la pompe sera électrique, donc non polluante : pas de bruit, pas de pollution de l'air.

L'ouvrage ne sera pas visible par les tiers avoisinants.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature du code de l'environnement (article R214-32 du Code)

Article L 411-1 du code minier : forage de plus de 10 mètres de profondeur: la déclaration sera faite par le foreur auprès de la DREAL.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur	65 mètres
Diamètres de foration	380 mm sur 32 m et 254 mm de 32 à 65 m
Débit horaire d'exploitation	8,5 m ³ /h
Volume maximal prélevé annuellement	8800 m ³ /an
superficie du chantier pendant les travaux	30 m ²
superficie de l'emprise en phase d'exploitation	3 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune Les Septvallons dans l'Aisne (02160).
Parcelle cadastrale : ZI 01
Les coordonnées Lambert 93 de ce point sont :
X = 751046 x m NGF
Y = 6917022 y m NGF
Z = 96 m NGF

Coordonnées géographiques¹

Long. 03° 70' 24 " _ _ Lat. 49° 35' 0 " _ _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ _ ° _ _ ' _ _ " _ _ Lat. _ _ ° _ _ ' _ _ " _ _

Point d'arrivée :

Long. _ _ ° _ _ ' _ _ " _ _ Lat. _ _ ° _ _ ' _ _ " _ _

Communes traversées :

Commune nouvelle Les Septvallons (02160) dans la parcelle ZI 01 (voir l'annexe 2).

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site dans l'aire d'influence du projet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site dans l'aire d'influence du projet

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce forage va prélever à un débit de 8,5 m ³ /h dans la nappe du Thanétien. Le prélèvement annuel est estimé à 7 200 m ³ en année moyenne et à 8 800 m ³ en années sèches. L'annexe 6 schématise la zone qui sera impactée par le fonctionnement de cet ouvrage.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La superficie du chantier sera inférieure à 30 m ² , situé en bordure d'un champ cultivé, sans destruction directe d'habitats, d'espèces animales et / ou végétales d'intérêt communautaire, ni altération d'habitats naturels et d'habitats d'espèces, ni fragmentation de l'habitat, effet de coupure ou isolement des populations.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone environnementale, telle que une zone humide, Natura 2000 ou une ZNIEFF (voir l'annexe 2 qui montre la localisation du projet). Il est proche d'un cours d'eau mais sans impact quantitatif. Les annexes 6, 7 et 8 illustrent la zone d'influence du projet et montrent qu'aucun impact n'est prévu sur ces zones.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La superficie du chantier sera inférieure à 30 m ² , situés en bordure d'un champ cultivé. Il n'y aura pas de destruction directe d'habitats et d'espèces animales et végétales d'intérêt communautaire, ni modification ou fragmentation d'habitats naturels et d'habitats d'espèces.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme précisé plus haut, la réalisation de cet ouvrage va engendrer l'utilisation de près de 3 m ² de surface agricole pour la foration et la mise en place du matériel et des équipements de protection (la margelle bétonnée, le capot de fermeture...).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le forage sera protégé tant par sa conception que sa protection physique, toutes deux conformes à l'arrêté du 11 septembre 2003. La cimentation annulaire prévue protégera l'aquifère de tout risques de pollution accidentelle.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Des équipements de protection (capot de fermeture...) seront installés pour protéger le forage à réaliser. Cependant, pour l'exploitation, il est prévu que le forage soit en fonctionnement électrique, ce qui permet de réduire considérablement les émergences sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des vibrations locales de très faible ampleur peuvent résulter de l'exploitation de ce forage et qui seront limitées à quelques mètres autour du projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement pendant la phase de création, rejet de mélange de terre et d'éléments provenant des différentes couches de sol rencontrées. Lors des pompages d'essai, l'eau pompée sera rejetée à la surface des champs voisins après décantation, une attention particulière sera apportée pour disperser l'eau au maximum dans le champ (rejet perpendiculaire au sens de labour par exemple).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Comme le prévoit l'arrêté du 11 septembre 2003, article 8, les protections suivantes seront mises en place (voir annexe 4). Une margelle bétonnée est réalisée de manière à éloigner les eaux de la tête du forage. Cette dalle de propreté est de 3 m² au minimum autour de la tête et de 0,30 m de hauteur au-dessus du terrain naturel. La margelle n'est pas obligatoire lorsque la tête de l'ouvrage débouche dans un local. La tête du forage s'élèvera au moins à 0,50 m.

Un capot de fermeture métallique et cadénassé sera installé sur la tête du forage. Il permet un parfait isolement des inondations et de toute pollution par les eaux superficielles.

De plus, il est prévu que l'ouvrage soit doté d'une pompe électrique donc non polluante : pas de bruit, pas de pollution de l'air.

L'irrigation sera conduite avec un outil d'aide à la décision tel que le suivi du bilan hydrique du sol. Ce suivi permet d'apporter la bonne dose au bon moment. Monsieur FERTE ajustera les apports d'eau en fonction de la variabilité des réserves utiles de ses sols. Les tours d'eau seront déclenchés quand la réserve facilement utilisable par les racines des cultures sera sur le point d'être consommée. Il sera équipé par un dispositif de comptage agréé par l'agence de l'Eau.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des éléments cités dans cette demande et dans les annexes, et comme le demande la réglementation, le projet est loin des sources de pollution et des ouvrages existants. Il n'est pas situé dans des zones environnementales (zones humides, ZNIEFF, zones Natura 2000...). Il est également compatible avec les documents d'urbanisme.

Sa proximité d'un cours d'eau n'a aucune incidence sur l'équilibre de ces milieux au regard du contexte géologique du secteur caractérisé par une nappe d'eau distincte de la couche superficielle et du prélèvement faible dont l'impact est très limité sur la nappe..

Au vu de ces éléments, ce projet peut être dispensé d'évaluation environnementale. Dans ce sens, les annexes 6,7 et 8 apportent davantage d'informations sur ce volet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 6 : Zone d'influence du projet

Annexe 7 : Hydrogéologie

Annexe 8 : Évaluation des potentielles incidences du projet sur l'environnement

Elles se rattachent à la catégorie 6 qui s'intéresse à l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Merval

le,

28 / 11 / 2020

Signature

EARL FERTÉ DE MERVAL

8 Route de Fismes

MERVAL

02160 LES SEPTVALLONS

SIRET : 423 068 519 00010